

# Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny

## COMPTE RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 21 février 2013

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny s'est réuni le jeudi 21 février 2013 à 20h30 à la salle des fêtes de Brainans sous la présidence de Monsieur Jean-François GAILLARD.

Étaient présents : Jean-François GAILLARD (Président), Alain GUYOT, Dominique BONNET, Jean LETROUBLON, Yves DECOTE, Gérard BOUDIER, André LAMBERT, Jacky REVERCHON (Vice-Présidents), André VIONNET, Stéphanie BORNIER, Jean-Paul BUCHET, Gérard DOUDIER, Jean-Claude GIRARDOT, Jean-Marc GERDY, Christian SOMMER, Guy AUBERT, Jean-Louis DUFOUR, Monique BALLERY, Serge DAYET, Jean-Marie BAILLY, Bruno FAS, Michel FEVRE, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Olivier FISCHER, Colette GIRARD, Annie JACQUOT, Jocelyne REVERCHON, Hubert MOTTET, Jean-Jacques DE VETTOR, Véronique LAMBERT, André JOURD'HUI, Paul AUBERT, Marie-Line LANG-JANOD, Marie Madeleine SOUDAGNE, Joëlle DOLE, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Catherine CATHENOZ, Dominique GRAND, Dominique DE CAFFARELLI, Jean-Marie FAGOT.

Assistaient à titre consultatif : Anne-Frédérique GENEVE, Bénédicte LAMY, Eric TOURNEUR, Eric PICHEGRU, Daniel BARBE, Christel FAGOT, Didier SIMON, Claude REBOURG.

Étaient Excusés : Frédéric LAMBERT (Vice-Président), Auguste HERZOG, Marie-Colette VUILLERMET, Catherine REYBIER, Bernard LUGAND, Armande REYNAUD, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCCG.

Étaient absents : Roland BERTHELIER, Roger CHAUVIN, Camille JEANNIN, Jérémy SAILLARD, Stéphane MACLE, Roland CHAILLON, Jean-François DHÔTE, Myriam LACOMBE, Jean SONNEY, Michel BONTEMPS.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Marc GERDY.

★ ★ ★ ★

A la demande de Monsieur Jean-François GAILLARD, Président, les membres de l'Assemblée observent une minute de silence à la mémoire de Madame Andrée ROY, Conseiller communautaire, récemment décédée.

Monsieur Jean-Marc GERDY, Maire de Brainans, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Communautaire.

Monsieur le Président informe que Monsieur Florent GAILLARD a été remplacé par Monsieur Guy AUBERT en qualité de conseiller titulaire délégué de la commune de Buvidy.

### **1. Rendu compte par le Président de l'exercice des délégations accordées par le Conseil Communautaire.**

Rendu compte des décisions prises par le Bureau : NEANT

Rendu compte des décisions prises par le Président

- Avenant n°1 maîtrise d'œuvre Cabinet Colin pour la création d'un chemin d'accès piéton à l'espace commercial Grimont Sud : +1370,85 € HT pour un total de 3820,85 € HT, le projet ayant été augmenté par rapport à l'estimation initiale (mise en place d'une passerelle, départ du chemin piéton depuis la sortie de ville).
- Non exercice du droit de préemption urbain pour vente de SCI Papin à Emilien BOISSON des parcelles AD 361 et ZI 302 en ZI Poligny.
- Non exercice du droit de préemption urbain pour vente de SCI Lons « Chanière » à Monsieur PONCET et Monsieur BIDAULT des parcelles ZI 266/268/293/294 en ZI Poligny.

- Signalétique routière pour liaison douce et Grimont Sud : 215,37 € TTC chez Signalisation Lacroix.
- Signalétique de chantier pour équipe technique et gabarit de marquage place « personne handicapée » : 445,77 € TTC chez Signaux Girod.
- Plan topographique Velours 4 pour réalisation diagnostic archéologique : 3 780 € HT chez Cabinet Colin.
- Plan topographique terrains « Norminter » en ZI derrière Colruyt pour réalisation diagnostic archéologique : 3 670 € HT chez Cabinet Colin.
- Assistance pour création d'une esquisse en vue de la réalisation d'une étude d'impact environnemental demandée par la DREAL pour l'opération Velours 3 : 2142 € (non soumis à tva) par convention de mise à disposition de services avec le SIDEDEC.
- Audit de classement du terrain de camping : 270 € HT chez Dekra.
- Contrat annuel de maintenance du parc informatique chez Almis au prix de 950 € HT.
- Renouvellement anti-virus informatique, extension de la mémoire vive du serveur, renouvellement garantie serveur : 828 € TTC chez Almis.
- Enlèvement d'un rocher dans la Glantine par HUGONNAUX au prix de 218 € TTC.
- Commande de divers matériels pour le service technique chez Espace Emeraude au prix de 2 320 € TTC.
- Achat de tronçonneuse chez Vanotti au prix de 749 € TTC.
- Fourniture et pose par DUCHEMIN de 3 grilles métalliques pour piscine au prix de 2 840 € HT.
- NB : Divers travaux au Moulin de Brainans suite aux contrôles des installations électriques et à la visite technique de la commission de sécurité feront l'objet d'un rendu compte global au prochain Conseil.

## **2. Adoption du procès-verbal de séance de Conseil du 11 décembre 2012.**

Le procès-verbal de séance du 11 décembre 2012 est adopté à l'unanimité sans observation.

## **3. Débat d'Orientation Budgétaire 2013.**

Après l'ouverture de séance, Monsieur Alain GUYOT, 1<sup>er</sup> Vice-Président Délégué aux Finances, présente un ensemble d'informations en appui au débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Jean Louis DUFOUR interroge le Président sur le fait que la tenue du DOB en séance de Conseil ne permet pas au public d'intervenir dans le débat. Réponse à venir.

Monsieur Gérard DOUDIER s'interrogeant sur l'augmentation des dépenses liées au personnel du service camping, Monsieur Jean-François GAILLARD indique que la régisseuse titulaire est employée à temps complet, et ce quel que soit le volume des recettes. Le Président ajoute que dans le cadre du projet de réhabilitation du camping, les financeurs encouragent la Communauté de Communes à améliorer les prestations proposées afin d'avoir une qualification « 3 étoiles ».

En réponse à Monsieur Jean-Marie BAILLY, il est indiqué que la somme de 200 000 € prévue pour le projet de signalétique économique avait été envisagée avant ouverture des plis. En définitive, le montant de l'opération avoisinerait plutôt 100 000€.

A la demande de Madame Joëlle DOLE, il est précisé que l'augmentation de 45 000€ de charges salariales correspond à des dépenses liées à une reprise du travail à temps complet, à des changements de grade et à l'augmentation des cotisations sociales. Le Président précise que l'exécution 2013 sera vraisemblablement inférieure à ce montant qui reste prévisionnel, attendu qu'aucune création de poste n'est prévue.

## **4. Montant définitif de l'attribution de compensation (AC) entre les communes et la Communauté de Communes au titre du transfert de compétence « Aménagement hydraulique » et de l'extension de périmètre avec adhésion de Picarreau, Fay en Montagne et Le Fied.**

Monsieur Alain GUYOT annonce que l'examen de la partie du dossier relative à l'extension de périmètre avec l'adhésion des 3 communes est reporté à une séance ultérieure dans l'attente d'éléments d'information complémentaires.

S'agissant des montants d'attribution de compensation à fixer pour le transfert de compétence « aménagement hydraulique », 28 communes ont délibéré dans les délais de 3 mois suite à envoi du rapport de la CLETC aux 30 maires : 27 communes ont délibéré favorablement, 1 défavorablement.

Monsieur Dominique GRAND, Maire de Saint Lothain, explique que le vote défavorable de sa commune est justifié par le fait que la cotisation de la commune sera multipliée par 4 alors qu'une majorité de communes verront leur cotisation baisser.

Monsieur Alain GUYOT fait savoir que la délibération de la commune de Saint Lothain n'est pas parvenue en Communauté de Communes.

Le Conseil Communautaire fixe, par 43 voix pour et 1 abstention, le montant définitif de l'attribution de compensation au titre du transfert de la compétence « aménagement hydraulique » en 2012 au vu notamment du rapport de la CLETC, conformément au tableau n°19/11.02.2013 et dit que l'attribution de compensation (AC) sera recouvrée auprès des communes pour la somme globale de 25 041€.

Le Président remercie les membres de l'Assemblée qui, par ce vote, ont prouvé qu'une solidarité entre les communes existait. Il expose qu'une répartition des charges sur l'ensemble des communes solidaires est une première et il émet le souhait que ce mode de répartition solidaire soit retenu pour d'autres transferts.

#### **5. Dissolution définitive du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Orain Grozonne et transfert de l'actif.**

Monsieur Alain GUYOT explique qu'il convient de délibérer pour accepter le transfert de l'actif du Syndicat Orain Grozonne à la Communauté de Communes suite à sa dissolution.

Il est répondu à Monsieur Jean-Louis DUFOUR que l'amortissement sera pris en compte seulement sur les travaux les plus récents, car le nombre d'opérations réalisées depuis 1972 était beaucoup trop élevé.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner son accord à la dissolution du SIAH Orain Grozonne et au transfert de l'actif et du passif du SIAH Orain Grozonne à la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny, sans aucune réserve.

Le Président est autorisé à signer toutes pièces afférentes

#### **6. Convention Service d'Assistance Technique (SAT) du Département avec la Communauté de Communes pour l'assainissement non collectif.**

Monsieur Yves DECOTE, Vice-Président Délégué à l'Environnement, informe l'Assemblée que la convention triennale intervenue entre le Conseil Général et la Communauté de Communes en 2010, portant aide dans le domaine de l'assainissement non collectif sous la forme du Service d'Assistance Technique (SAT) est arrivée à échéance. Il convient donc de signer une nouvelle convention contenant les mêmes modalités.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'approuver la convention SAT avec le Conseil Général pour la période 2013 à 2016 et en autorise la signature par le Président.

Le crédit sera inscrit chaque année au budget du SPANC pour assurer la contribution financière correspondante.

#### **7. REOM sur communes collectées par le SICTOM de Lons : tarifs et facturation 2013.**

Monsieur Alain GUYOT explique qu'il convient, comme chaque année, de fixer conformément au SICTOM de Lons les tarifs de la redevance des ordures ménagères.

Monsieur Jean-Marie BAILLY tient à faire part des irrégularités constatées sur sa commune dans le ramassage des ordures ménagères, par temps de neige.

Monsieur André LAMBERT fait savoir que sa commune connaît également le problème avec le SICTOM de Champagnole.

Monsieur Jean-François GAILLARD annonce que la Communauté de Communes rédigera un courrier à chacun des SICTOM concernés afin d'attirer l'attention sur ce problème.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs 2013, conformément à ceux fixés par le SICTOM de Lons-le-Saunier comme suit :

Tarifs	2012	2013
Foyer 1 à 2 personnes en résidence principale	118,00€	118,00€
Foyer 3 personnes et + en résidence principale	199,00€	199,00€
Résidences secondaires, gîtes, bungalows, caravanes, et toute structure touristique, à l'unité, avec ou sans bac	Forfait de 82,50€	Forfait de 82,50€
Chambres d'hôte : de 1 à 3 Chambre d'hôtes : de 4 à 6 A partir de 7	1 forfait RS 2 forfaits RS Tarif gros producteurs	1 forfait RS 2 forfaits RS Tarif gros producteurs
Associations avec maxi 1 couple de bacs gris et bleu Au delà		82,50€ Tarif gros producteurs
Gros producteurs 120 L gris ou bleus	137,70€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu	137,70€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu
Gros producteurs 240 L Gris ou bleus	219,00€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu	219,00€ Avec obligatoirement 1 bac gris et 1 bleu
Etablissements utilisant des conteneurs semi enterrés Eq. 1 bac 120L Eq 1 bac 240L		137,70€ 219,00€

#### **8. Avis officiel de la Communauté de Communes sur la fusion des deux sites Natura 2 000 « Bresse Jurassienne Nord » et « Bresse Jurassienne Sud ».**

Monsieur Yves DECOTE indique que le Préfet sollicite l'avis officiel de la Communauté de Communes sur le projet de fusion des deux sites Natura 2000 « Bresse Jurassienne Nord » et « Bresse Jurassienne Sud » en un site unique dénommé « Bresse Jurassienne ».

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de donner un avis favorable à la fusion des deux sites Natura 2000 dénommés « Bresse Jurassienne Nord » et « Bresse Jurassienne Sud ».

#### **9. Extension des réseaux de télécommunication en ZI de Poligny.**

Monsieur Dominique BONNET, Vice-Président Délégué aux Affaires Economiques, explique que Monsieur LOCATELLI, propriétaire d'une entreprise située rue Claude Nicolas Ledoux à Poligny, sollicite la Communauté de Communes pour une prise en charge de travaux d'extension de réseau de télécommunication.

Monsieur Dominique GRAND rappelle qu'une entreprise située sur la commune de Saint Lothain ne dispose toujours pas d'un réseau internet suffisant pour travailler dans de bonnes conditions et demande s'il ne serait pas possible d'intervenir auprès du Conseil Général en vue de faire avancer le dossier.

Le Président répond que le Conseil Général réfléchit à une solution et que le Président du Conseil Général a annoncé organiser prochainement une réunion. D'autres secteurs sont également défaillants comme Chemenot, Le Chateley...

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de prendre en charge à hauteur de 50% soit 905.56 € TTC l'extension du réseau téléphonique sous la rue Claude Nicolas Ledoux, permettant à la parcelle ZI 315 de se raccorder et de rembourser à Monsieur LOCATELLI Michel la somme indiquée sur présentation de la facture acquittée et par le biais d'une convention. Les terrains en ZIA sont habituellement desservis par les différents réseaux.

Délégation est donnée au Président ou à un Vice-Président en cas d'empêchement pour signer cette convention.

#### **10. Transfert de compétence dans le domaine de l'Enfance et de la Jeunesse.**

Monsieur Jean-François GAILLARD présente le dossier en expliquant que suite aux réflexions ouvertes depuis 2008 et des investigations menées depuis 2 ans, la Communauté de Communes du Comté de Grimont Poligny est maintenant invitée à délibérer sur le transfert des compétences enfance et jeunesse au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ou au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour ce faire, une réunion à laquelle ont participé les membres du Bureau Communautaire et les membres de la Commission Evolution des compétences s'est tenue le 12 février dernier. Ces derniers ont émis un avis comme suit :

- Avis favorable au transfert de compétence RAM par 37 voix pour et 3 abstentions
- Avis favorable au transfert du péri- scolaire enfant par 37 voix pour, 2 contre et 1 abstention

Le Président explique que de nombreuses assistantes maternelles exerçant leur activité dans un village souhaiteraient pouvoir se regrouper afin de faciliter leur travail, d'où le choix de prendre dans un premier temps la compétence RAM.

Il présente par ailleurs rapidement le maillage et l'organisation existants sur le territoire et les actuelles inconnues en matière de périscolaire du fait de la réforme des rythmes scolaires.

Il annonce que son intention est de respecter les organisations existantes sur les sites de périscolaire et de ne pas bouleverser la situation actuelle. Le transfert de compétence doit s'accompagner d'un transfert très progressif. Le transfert doit également favoriser une évolution positive sur le territoire (agrément des sites de garderie).

Monsieur Dominique GRAND indique que la commune souhaite conserver l'exercice de cette compétence même si elle est transférée à la Communauté de Communes. En réponse, Monsieur Jean-François GAILLARD indique qu'il serait souhaitable pour les structures qui le souhaitent de conserver leur mode de gestion ce qui pourrait se faire par une gestion en services partagés, à conventionner entre la Communauté de Communes et la commune concernée (l'exemple de la Communauté de Communes des Coteaux de la Haute Seille compétente alors que l'ALSH de Crançot est géré par le Sivos). Monsieur Jean-Marie BAILLY ajoute qu'il serait judicieux de profiter du transfert de compétences pour mutualiser les procédures administratives dans toutes les structures.

Répondant à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, le Président précise que la durée de la convention de services partagés susceptible d'intervenir entre les communes et la Communauté de Communes resterait à fixer en accord avec les communes et qu'il appartiendra à la commission de fixer les modalités financières y compris les conditions de facturation du service pour les enfants domiciliés hors territoire de Grimont. En outre, il confirme, à la demande de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, que le mode de fonctionnement en régie pourra bien être conservé.

Messieurs Serge DAYET, Dominique GRAND et Madame Stéphanie BORNIER s'interrogeant sur le devenir des personnels des structures intéressées, il est annoncé qu'ils n'ont pas encore été consultés, mais qu'ils pourront continuer à travailler dans les mêmes conditions qu'actuellement. Toutefois, il est confirmé, en réponse à Monsieur Jean-Louis DUFOUR, que la commune souhaitant les transférer également à la Communauté de Communes pourra le faire. Il est demandé qu'une attention toute particulière à la situation des personnels soit apportée.

Monsieur Jean LETROUBLON faisant remarquer que l'inquiétude des personnels portant essentiellement sur leur futur lieu de travail, Madame Véronique LAMBERT indique que ce transfert de compétence pourrait permettre à certains personnels de compléter leur temps de travail en exerçant en complément dans d'autres structures. Monsieur LETROUBLON exprime le souhait que les calculs de charges financières soit faits à partir d'éléments identiques pour toutes les collectivités.

Monsieur Bruno FAS souhaite que le transfert de compétences ne signe pas l'arrêt des réflexions sur le sujet et notamment sur le rôle de l'école dans le principe d'égalité des chances. Madame LAMBERT rappelle qu'un enfant qui fréquente le périscolaire y passe autant de temps qu'à l'école, ce qui en fait aussi un facteur d'égalité des chances.

S'agissant de la compétence périscolaire, Monsieur Dominique GRAND rappelle que le maintien des écoles dans les petites communes est essentiellement lié à l'existence d'une offre d'activités périscolaires. Madame Véronique LAMBERT ajoute qu'il convient d'offrir à tous les enfants du territoire un service d'accueil de qualité

Concernant les modalités financières du transfert, Monsieur Dominique BONNET demande que la commission définisse les coûts de transfert avant de transférer la compétence, le risque d'absence de consensus sur une répartition solidaire existant, auquel cas, Poligny serait la commune dont la participation financière serait la plus importante. Monsieur Jean-François GAILLARD indique qu'en effet il faudrait parvenir à une répartition solidaire des coûts de transfert, mais que la procédure impose que la prise de compétence précède les modalités financières. Néanmoins, le Président précise que le transfert pourrait être ramené à 13 ou 14€ par habitant attendu que la Communauté de Communes pourrait prendre en charge 50% du coût. Monsieur Dominique BONNET demande un report de la décision. Monsieur Jean-François GAILLARD répond que la note de synthèse indiquant clairement que le vote devait avoir lieu ce soir, et qu'un différé d'un ou quelques mois n'apporterait aucun élément complémentaire décisif. Monsieur Jean-Louis DUFOUR attire l'attention sur les critères de répartition des coûts à prendre en compte, et notamment la distance des enfants vis-à-vis des sites d'accueil.

Monsieur Yves DECOTE fait remarquer qu'il y a urgence à se positionner, car une prise de compétence au 1<sup>er</sup> septembre paraît déjà impossible compte-tenu des délais. En outre l'absence de décision ce soir retarderait l'opération à 2014 au plus tôt. Il expose que si certaines communes n'ont pas d'urgence à demander le transfert, d'autres l'ont, car les petites structures ont des difficultés financières à maintenir un accueil de qualité, difficultés qui ne feront que s'aggraver dans l'avenir avec une baisse prévisionnelle des subventions de la CAF. Monsieur Jean LETROUBLON ajoute que la CAF ne versera bientôt plus de subvention aux communes qui n'auront pas transféré leur compétence aux Communautés de Communes. Monsieur Dominique GRAND demandant s'il existe des communes qui ont besoin d'un transfert de compétences au 1<sup>er</sup> septembre 2013, Monsieur Jean-Marie BAILLY répond que la compétence a été prise par le SIVOS du 1<sup>er</sup> Plateau, dans l'attente de ce transfert au 1<sup>er</sup> septembre.

Le Conseil Communautaire décide, par 36 voix pour, 1 contre et 7 abstentions d'approuver le projet de révision statutaire de la Communauté de Communes portant transfert au titre des compétences comme suit :

Compétence enfance :           a / Toutes affaires relatives tant aux investissements futurs qu'au fonctionnement de Relais Assistantes Maternelles existant ou à créer.  
  b / Toutes affaires relatives tant aux investissements futurs qu'au fonctionnement de services accueils périscolaires enfants déclarés et agréés, la gestion de chacun des sites étant sur demande expresse conservée par les collectivités actuellement organisatrices.

**NDLR : à l'heure où le compte rendu est prêt à être diffusé, une ambiguïté dans la décision prise est relevée par certains élus. En conséquence, une nouvelle délibération sera proposée aux conseillers communautaires.**

### **Questions et informations diverses**

- Le Président rappelle que les communes concernées par le projet d'exposition « Splendeurs Baroques » (Colonne, Mièry, Monay, Poligny) doivent se prononcer avant le 1<sup>er</sup> avril sur la restauration de leurs œuvres d'art et faire parvenir leur délibération au syndicat Mixte du pays du Revermont. Le Maire de Colonne rappelle que certaines œuvres sont propriétés en indivis de plusieurs communes qui doivent donc se prononcer ensemble.
- Le prochain Conseil Communautaire se tiendra le 26 mars à 20h30 à Fay-en-Montagne.
- Monsieur Jean-Marie FAGOT fait part de son étonnement quant à la convention que la commune de Poligny lui demande de remplir pour participation financière au fonctionnement de la crèche.

➤ Monsieur Jean-Louis DUFOUR fait état de l'avancement du projet de parc éolien sur la commune de Chamole lancé en 2007. Une association - « Les Vents de Grimont » - a été créée et travaille dorénavant au montage financier du projet. Il expose que l'objectif est notamment de mobiliser un investissement citoyen à hauteur de 50% minimum par les citoyens directement et par les collectivités territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H05.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Jean-Marc GERDY



Jean-François GAILLARD

